

Annexe I : rapport du groupe de travail SUDOC-PS (mars 2003)

Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche
Direction de l'enseignement supérieur
Sous-direction des bibliothèques et de la documentation

Rapport du groupe de travail SUDOC-PS

Mars 2003

Sommaire :

- 1 Des centres régionaux du CCN-PS aux centres régionaux de Sudoc-PS
- 2 Objectifs du groupe de travail et méthode
- 3 Recommandations :
 - 3.1 Les missions et le périmètre des CR
 - 3.2 La place des CR dans les établissements et leurs moyens
- 4 Annexes

Le Catalogue collectif national des publications en série (CCN-PS) a été créé en 1982 par les ministères chargés de l'enseignement supérieur et de la culture. Le catalogue collectif a été initié à partir de trois bases bibliographiques de périodiques existantes : AGAPE, CPI et IPPEC. Les structures de gestion du CCN-PS étaient composées d'un centre national, de 34 centres régionaux et des bibliothèques et centres de documentation d'organismes publics et privés adhérant au réseau.

Le centre national était chargé de la coordination de l'ensemble du dispositif. Les centres régionaux, dont 32 implantés dans certaines universités, un à la Bibliothèque nationale et un au CDST (devenu INIST) du CNRS, avaient la responsabilité de l'animation et de la formation des bibliothèques de leur périmètre d'intervention, de la prospection de nouvelles bibliothèques, du catalogage des publications en série dans le CCN-PS à partir des bordereaux établis par les bibliothèques rattachées, de la création et de la mise à jour des notices du répertoire des bibliothèques participant au réseau. Les localisations et les états de collections étaient, dans certains cas (environ 800 sur 2500) saisis directement par les bibliothèques du réseau, le reste étant pris en charge par les centres régionaux .

Les fonctions du centre national ont été reprises par l'ABES en 1995. Les centres régionaux ont conservé les mêmes missions jusqu'en 2000, année du basculement du CCN-PS dans SUDOC-PS.

I Des centres régionaux du CCN-PS aux centres régionaux de SUDOC-PS

Le passage du réseau CCN-PS au SUDOC-PS en 2000 a eu les conséquences suivantes :

- Les services communs de documentation des universités ont pris à leur charge le traitement des publications en série au fur et à mesure de leur déploiement dans SUDOC, chaque CR conservant le traitement des publications en série de tous les autres établissements de son périmètre.

- L'allègement des tâches qui aurait pu résulter de ce transfert de charges a en fait été annulé par la réduction du nombre de bibliothèques autorisées à travailler directement dans la base de données et par les responsabilités nouvelles confiées aux centres régionaux : le

contrôle et la gestion des données transmises au centre international de l'ISSN d'une part, le traitement des notices de collections d'autre part.

5 / 9

- Le transfert des données du CCN-PS dans le catalogue SUDOC a généré une charge de travail considérable, bien que limitée dans le temps, pour les centres régionaux qui ont été astreints à la correction de tous les états de collections et à de nombreuses corrections bibliographiques.

- Les centres régionaux ont été relativement déstabilisés par le changement et leurs responsables considèrent que la reconnaissance de leurs fonctions et de leur place dans les structures des bibliothèques s'en est trouvée amoindrie.

- Les moyens humains mis à disposition des centres régionaux ont eu tendance à décroître et même, dans certains cas, à disparaître presque complètement, du fait de redéploiement de personnels au bénéfice de la coordination des travaux dans SUDOC ou des services de périodiques des bibliothèques, fonctions parfois jugées prioritaires.

Une mise à plat des missions, du périmètre d'intervention, de la place occupée dans les SCD et des moyens des centres régionaux du SUDOC-PS s'est imposée.

La Sous-direction des bibliothèques et de la documentation a donc créé un groupe de travail *ad hoc* destiné à analyser la situation de façon détaillée et à proposer des recommandations pour l'avenir du fonctionnement des centres régionaux du SUDOC-PS.

Ces recommandations pourront donner lieu après remise du rapport au sous-directeur des bibliothèques et de la documentation et arbitrage, à l'établissement d'une convention entre l'Etat et les établissements hôtes des centres régionaux.

2 Objectifs du groupe de travail et méthode :

Le groupe de travail s'est donné comme objectif de redéfinir les missions des Centres régionaux dans le cadre du réseau SUDOC. Ces travaux ont permis d'évaluer les moyens nécessaires à l'exécution de ces missions, en termes d'emplois et de position des CR dans les établissements.

Le Groupe de travail comprenait 13 membres :

4 responsables de Centres régionaux :
Danièle Godard de Beaufort (CR 03 Aquitaine),
Claudie Madjarev (CR 40 Limousin),
Martine Yvon (CR 26 Sorbonne),
Françoise Zentz (CR 36 Paris XI),

4 directeurs de bibliothèques :
Jean Bernon (SCD Lyon 3),
Pierre Carbone (SCD Paris XII),
Dominique Roche (BIU Cujas),
Michèle Guiot (SCD Nantes),

3 représentants de l'ABES :
Sabine Barral, directrice,
Christian Chabillon,
Catherine Etienne,

2 représentants de la Sous-direction des bibliothèques (MJENR) :

Chantal Freschard, chef du Bureau de la modernisation des bibliothèques,
Christine Okret-Manville, remplacée à partir de novembre par Danièle Duclos-Faure.

Le groupe de travail s'est réuni à cinq reprises de septembre 2002 à janvier 2003.

Le groupe a successivement travaillé sur les missions des Centres régionaux (réunion d'octobre), sur le périmètre des CR et leur place dans les établissements (réunion de novembre), sur les moyens actuels des CR et leur activité (décembre) et sur l'évaluation des moyens nécessaires à leur fonctionnement (janvier).

Pour débattre de ces différents aspects, le groupe s'est appuyé sur de nombreux documents élaborés par les membres :

une note de problématique et une note sur les missions des Centres régionaux, présentées par les représentants des CR ;

la synthèse des 21 rapports d'activité des CR reçus pour l'année 2001, rédigée par la SDBD ;

les données chiffrées précises sur l'activité de tous les CR dans SUDOC en 2002 fournies en janvier 2003 par l'ABES ; ces données statistiques ont permis de mesurer à la fois la charge de travail des CR, très inégale d'un centre à un autre, et l'activité bibliographique de tous les CR sur une année de référence pleine ;

enfin, une synthèse de l'enquête menée en 2002 par les membres représentants des CR auprès de leurs collègues et qui visait à mesurer le temps réel consacré au réseau, les autres tâches qui leur incombent, le temps passé pour la prospection, l'animation, la formation, le travail bibliographique. Tous les Centres régionaux, hormis le CR de Franche-Comté (CR 24) et le CR de Haute-Normandie (CR 54), ont répondu à cette enquête, qui permet de déterminer le temps réel consacré en 2002 par le personnel aux tâches du CR, élément non connu auparavant et fut particulièrement utile pour l'étude sur les moyens.

Les comptes rendus des séances et les documents sur lesquels le groupe a travaillé figurent en annexe du présent rapport.

3 Recommandations.

3.1 Les missions et le périmètre des centres régionaux du réseau SUDOC-PS.

Les missions des centres régionaux du SUDOC-PS sont, à ce jour, directement héritées du CCN-PS :

- coordination du réseau régional des bibliothèques
- animation et information du réseau
- prospection de nouvelles bibliothèques
- formation des personnels
- alimentation du catalogue collectif en notices bibliographiques et états de collections des bibliothèques non déployées dans SUDOC et alimentation du répertoire des centres de ressources
- expertise sur les publications en série dans le SUDOC aux niveaux local, régional et national.

Le groupe de travail a, notamment, débattu des missions :

- de formation
- de prospection
- d'expertise catalographique.

La formation : outre la formation au traitement des publications en série des personnels des bibliothèques non déployées dans SUDOC, celle des personnels des bibliothèques déployées (SCD) incombe fréquemment aux responsables des centres régionaux, à la demande des coordonnateurs SUDOC. Cette mission de formation est d'ailleurs considérée comme indissociable de l'expertise catalographique afférente à ce type de documents.

La prospection : le repérage des établissements dont les collections présentent un intérêt pour SUDOC-PS doit-il tendre à l'exhaustivité ou, au contraire se fonder sur des critères de sélection et, si oui, comment les déterminer ? Le groupe de travail estime que les critères d'origine du CCN-PS (carte documentaire, pérennité des collections, intérêt des collections pour la communauté scientifique, accessibilité) restent d'actualité. Les représentants des centres régionaux font remarquer que si cette mission de prospection est essentielle, ils n'ont plus les moyens humains nécessaires pour l'assumer.

L'expertise catalographique : dans la mesure où la prospection de nouveaux établissements et l'animation/formation du réseau sont considérées comme des missions essentielles pour les centres régionaux, certains directeurs de bibliothèques posent la question de la redistribution de l'expertise catalographique afin de dégager le temps nécessaire à ces missions. Cette expertise, ne pourrait-elle pas être réattribuée aux services de périodiques des bibliothèques universitaires, par exemple ? Un avis opposé se dégage, consistant au contraire, à recentrer complètement l'expertise au niveau des centres régionaux qui ont acquis de véritables compétences.

L'ensemble des participants du groupe de travail tombe finalement d'accord pour affirmer les missions dévolues aux centres régionaux en les regroupant selon deux grands axes :

- prospection, animation et information du réseau
- expertise catalographique (y compris localisations), contrôle bibliographique et formation des personnels.

La question du périmètre de compétence des centres régionaux se pose différemment selon qu'ils sont implantés en province ou dans l'agglomération parisienne.

- en province, le découpage est géographique et correspond au découpage académique,
- en Ile-de-France (académies de Paris, Créteil et Versailles) le découpage est disciplinaire.

Il existe des écarts quantitatifs importants entre les centres tant du point de vue du nombre de bibliothèques rattachées que de celui du volume des notices et des localisations. Mais en province, il n'est pas certain qu'un redécoupage géographique par regroupement de certains centres régionaux serait une bonne solution pour faire des économies quant aux moyens humains nécessaires au bon fonctionnement des centres. L'accent est mis, en particulier, sur l'importance de la proximité du centre régional par rapport aux bibliothèques qui lui sont rattachées et sur la dimension régionale existante.

La question des bibliothèques des DOM-TOM est soulevée et l'hypothèse de la création d'un centre régional sur place est avancée.

En Ile-de-France, le découpage thématique engendre des difficultés. En effet, un SCD, de par la composition de ses collections, peut dépendre de plusieurs centres. En pratique, certains centres traitant des collections qui dépassent leur périmètre thématique : c'est le cas du CR 26 (Sorbonne) qui traite les collections pluridisciplinaires du CTLES. La création d'un centre pluridisciplinaire en Ile-de-France est alors évoquée.

Le groupe de travail convient que la question d'un éventuel redécoupage du périmètre des centres régionaux, tant en province qu'à Paris, devra être revue à la lumière de l'évaluation des moyens nécessaires à leur fonctionnement optimal.

3.2 La place des Centres régionaux dans les établissements.

Les établissements qui hébergent des CR sont responsables d'une mission régionale de collecte et de recensement des données dans le cadre du réseau national de Sudoc-PS. Dans les faits, les personnels responsables de CR exercent diverses tâches dans la bibliothèque hôte du CR et ces tâches « locales » viennent concurrencer les activités du CR. Rares sont donc les responsables de CR qui parviennent à remplir leur mission régionale. Il faut donc améliorer le fonctionnement des CR en leur donnant plus de moyens. Des moyens supplémentaires en

personnel sont nécessaires, mais ils ne seront pas suffisants pour améliorer l'activité des CR si la place et la visibilité des CR dans les établissements ne sont pas réaffirmées.

3.2.1 *Quelles dispositions concourent à améliorer la place des Centres régionaux dans les établissements ?*

Sept dispositions ont été identifiées :

Inscrire clairement le Centre régional dans l'organigramme de la bibliothèque. Le directeur de la bibliothèque est le supérieur hiérarchique du responsable du CR.

Inscrire clairement les missions du CR et les responsabilités du CR à l'échelon régional et national dans une convention qui lierait l'Etat à l'Université.

Rendre visible l'activité du CR dans les rapports d'activité de la bibliothèque, il doit faire l'objet d'une rubrique distincte clarifiant son rôle de responsable régional d'un réseau national. Rendre l'activité du CR visible dans les statistiques nationales rassemblées par le MJENR et y mentionner les emplois, par catégorie et en ETP, affectés à l'activité du CR.

Ne pas inclure le responsable de CR dans le taux d'encadrement de la bibliothèque

Plus prosaïquement, doter le responsable du CR de moyens matériels suffisants.

De même le groupe s'accorde à considérer que les responsables de CR devraient pouvoir bénéficier d'une indemnité à hauteur des missions spécifiques qu'ils exercent.

3.2.2 *Les moyens en personnel des CR.*

Quels sont les moyens actuels ?

Le bilan dressé par les CR au terme de leur enquête est alarmant. Les moyens actuels de l'ensemble des 32 CR dépendant du MJENR s'élèvent à l'équivalent temps plein de 11 postes, soit une moyenne de 0,37 ETP par centre. 11 CR seulement sur les 32 interrogés déclarent occuper plus de 50% de leur temps aux activités du CR et 5 ne peuvent pas du tout s'y consacrer. Aucun n'exerce à temps plein cette activité, mais il apparaît important à tous que le responsable du CR exerce également d'autres fonctions dans la bibliothèque.

Dans les faits, un bon nombre de responsables de CR sont également coordonnateurs SUDOC, responsables du service des périodiques, administrateurs du SIGB, formateurs pour les usagers, ils participent pour la plupart au bulletinage des périodiques, au service public et au prêt entre bibliothèques. Cas particuliers : l'un a en charge la gestion des magasiniers, l'autre travaille à la conversion rétrospective des fichiers de la bibliothèque.

Quels seraient les effectifs nécessaires à l'activité du réseau SUDOC-PS ?

Les moyens doivent tenir compte de la charge de travail des CR qui est inégale. Les éléments qui entrent en compte pour évaluer la charge des CR sont : le nombre de bibliothèques dépendant du CR et le nombre de localisations aujourd'hui rattachées aux bibliothèques du CR. Le nombre de bibliothèques varie de 12 pour le plus petit CR (CR 30, Bibliothèque inter-universitaire de pharmacie) à 257 pour le plus important (CR 46 Midi-Pyrénées, SICD de Toulouse),

le nombre de localisations de 1033 (CR 30, Bibliothèque inter-universitaire de pharmacie) à 28 514 (CR 03 Aquitaine, SICOD de Bordeaux).

En revanche, il apparaît que le temps nécessaire pour la prospection, l'animation et la formation est identique, quelle que soit la taille du CR, il a été évalué à 0,3 ETP par CR.

Les moyens nécessaires en personnel ont été estimés selon une méthode de calcul décrite précisément dans le compte rendu de la réunion du 13 janvier (voir annexes).

Ils varient selon la taille du centre régional de 0,5 ETP (CR 30 et CR 51 qui totalisent 37 bibliothèques et moins de 5 000 localisations) à 1,3 (CR 46 : 257 bibliothèques et près de 22 500 localisations).

La charge totale pour un fonctionnement optimal et dynamique de l'ensemble du réseau tel qu'il existe aujourd'hui a été estimée à 26 ETP, c'est-à-dire une moyenne de 0,8 ETP par centre régional.

Dans le cas où le personnel titulaire suffisant ne pourrait être affecté aux centres régionaux, l'octroi de subventions destinées au recrutement de personnel non titulaire pourrait être envisagé ; par ailleurs l'hypothèse d'un remodelage du réseau pour en réduire le coût de fonctionnement par agrégation des structures les plus petites (moins de 60 bibliothèques, moins de 6000 localisations) ne conduirait qu'à un gain d'emploi de 1,5 ETP, compte tenu du report de charges.

4 Annexes.

Comptes rendus des réunions du groupe de travail :

26 septembre 2002
15 octobre 2002
7 novembre 2002
6 décembre 2002
13 janvier 2003

Documents de travail :

Circulaire du Ministère de l'éducation nationale, DBMIST du 14 mai 1982 sur la constitution des centres régionaux du CCN-PS.
Document de synthèse réalisé à partir des rapports d'activité 2002 des CR, 26 septembre 2002, élaboré par les CR.
Les Centres régionaux du SUDOC-PS, octobre 2002, élaboré par la SDBD.
Missions des CR, octobre 2002, élaboré par les CR.
Statistiques SUDOC-PS, décembre 2002, ABES.
Enquête auprès des CR sur les moyens, novembre 2002, élaboré par les CR.
Évaluation des moyens nécessaires à l'activité des CR, mars 2003. SDBD.